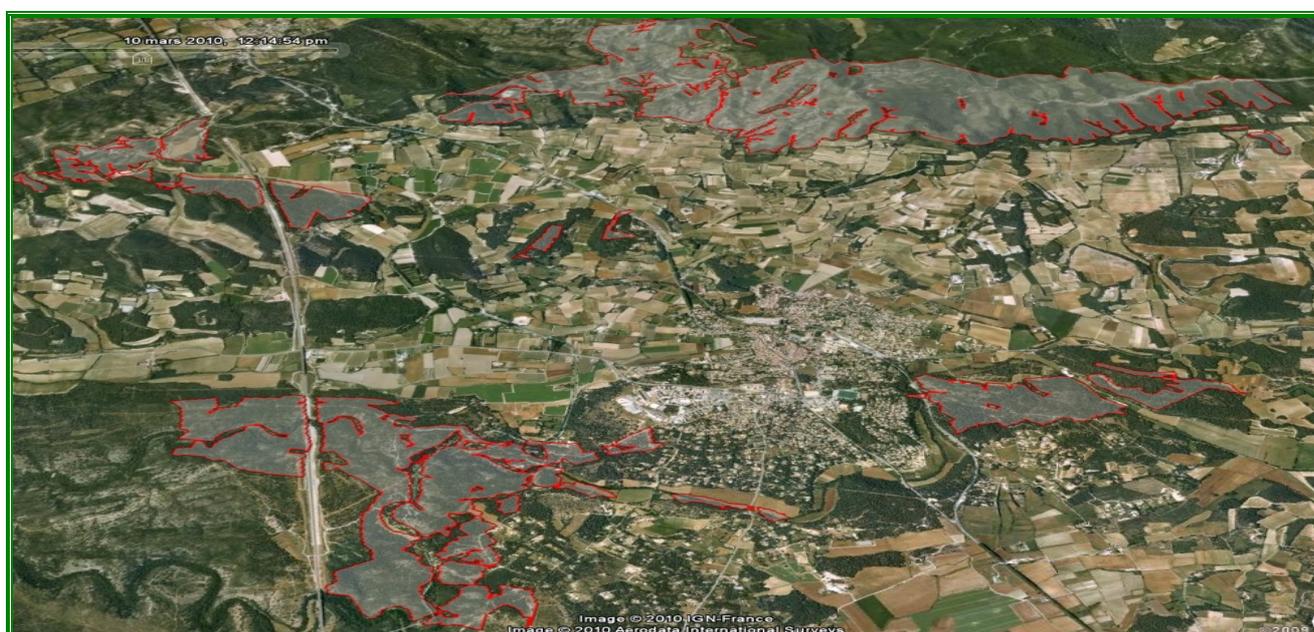


FORET COMMUNALE DE LAMBESC

(891 ha 66 a)

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2011 – 2025



Essence	Surface (%)	Surface (ha)
Pin d'Alep	32.2	288
Autres résineux : Pin brutia Pin pignon Cyprès sp.Cédres	3.6	32
Chêne vert Chêne pubescent	0.8	7
Autres feuillus	0.3	3

Direction Territoriale MEDITERRANEE
Agence BOUCHES-DU-RHONE - VAUCLUSE
Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d' Aix-en-Provence
Canton de Lambesc
Commune de Lambesc
Région IFN n°920 – Coteaux de Basse-Durance
SRA de la Zone Méditerranéenne de Basse Altitude

CE QU'EST UN AMENAGEMENT

Dans le cadre de la politique de gestion durable l'Etat dote les forêts relevant du régime forestier d'un aménagement, outil de programmation et d'actions mis à disposition des gestionnaires et des propriétaires :

*En prenant en compte les souhaits des propriétaires et parties intéressées,
En adaptant l'effort aux enjeux locaux,
En respectant les cadres institutionnel et réglementaire*

“L'aménagement est pour une forêt donnée, un document officiel de planification de sa gestion .C'est à la fois un guide technique pour une durée de 10 à 25 ans et un acte administratif de droit public . Certaines dispositions de l'aménagement ont un caractère prioritaire (prévision des coupes notamment), d'autres sont seulement indicatives et peuvent être précisées, confirmées ou rajustées par des programmes par les programmes annuels de coupes et de travaux.

L'aménagement forestier comprend schématiquement :

- ❑ des analyses,
- ❑ des synthèses et des choix,
- ❑ un programme d'actions,
- ❑ un bilan prévisionnel.”

L'aménagement est élaboré par l'ONF.

L'aménagement des forêts des collectivités sont arrêtés par le Préfet de Région .

SOMMAIRE

FORET COMMUNALE	1
DE LAMBESC	1
(891 ha 66 a)	1
	1
REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER	1
2011 – 2025	1
	1
Direction Territoriale MEDITERRANEE	1
Agence BOUCHES-DU-RHONE - VAUCLUSE	1
Département des Bouches-du-Rhône	1
Arrondissement d' Aix-en-Provence	1
Canton de Lambesc	1
Commune de Lambesc	1
Région IFN n°920 – Coteaux de Basse-Durance	1
SRA de la Zone Méditerranéenne de Basse Altitude	1
CE QU'EST UN AMENAGEMENT	2
	2
SOMMAIRE	3
	3
RESUME DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DE LAMBESC	6
I. ETAT DES LIEUX - BILAN	8
1-1. Présentation générale de l'aménagement	8
1-1-1. Désignation, situation et période d'aménagement	8
1-1-1-A. Propriétaire de la forêt : Commune de Lambesc	8
1-1-1-B. Dénomination - Localisation	8
1-1-1-C. Période d'application de l'aménagement :	8
1-1-1-D. Forêt aménagée	8
1-1-2. Foncier – Surfaces – Concessions	8
1-1-2-A. Surfaces de l'aménagement	8
1-1-2-B. Procès-verbaux de délimitation et de bornage	8
1-1-2-C. Origine de la propriété forestière - Elements d'histoire	9
1-1-2-D. Parcellaire forestier	9
1-1-2-E. Concessions	9
1-1-3. La forêt dans son territoire : fonctions principales	10
1-1-3-B. Eléments forts imposant des mesures particulières	10
1-1-3-C. Démarches de territoires	10
1-2. Conditions naturelles et peuplements forestiers	11
1-2-1. Description du milieu naturel	11
1-2-1-A. Topographie et hydrographie	11
1-2-1-B. Conditions stationnelles	11
1-2-2. Description des peuplements forestiers	13
1-2-2-A. Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	13

1-2-2-B. Etat du renouvellement : bilan du groupe de régénération passé et précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt _____ 14

1-3. Analyse des fonctions principales de la forêt _____ 14

1-3-1. Production ligneuse _____ 14

1-3-1-A. Volumes de bois produits _____ 14

1-3-1-B. Desserte forestière _____ 15

1-3-2. Fonction écologique _____ 16

1-3-2-A. Origine des informations _____ 16

1-3-2-B. Statuts réglementaires et zonages existants _____ 16

1-3-2-C. Synthèse des risques pesant sur la biodiversité _____ 17

1-3-2-D. Tableau des espèces remarquables présentes, sensibles aux activités forestières _____ 17

1-3-2-E. Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire _____ 17

1-3-2-f. Synthèse des risques pesant sur les milieux et les espèces _____ 17

1-3-3. Fonction sociale _____ 18

1-3-3-A. Accueil et paysage _____ 18

1-3-3-B. Ressource en eau potable _____ 19

1-3-3-C. Chasse _____ 19

1-3-4. Protection contre les risques naturels _____ 20

1-3-4-A. Classements réglementaires et des zonages induits _____ 20

1-3-4-B. Tableau de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers. _____ 20

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS _____ 21

2-1. Synthèse et définition des objectifs de gestion _____ 21

2-2. Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité _____ 23

2-2-1. Traitements retenus _____ 23

2-2-2. Essences objectif et critères d'exploitabilité _____ 24

2-3. Effort de régénération _____ 24

2-3-1. Futaie à suivi surfacique et non surfacique du renouvellement _____ 24

2-3-1-A. Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent _____ 24

2-3-1-B. Synthèse des calculs de surface à régénérer _____ 25

2-3-2. Taillis et taillis sous futaie _____ 25

2-3-2-A. Bilan des coupes menées au cours de l'aménagement précédent _____ 25

2-3-2-B. Surface à passer en coupe de taillis simple _____ 25

2-4. Classement des unités de gestion _____ 25

2-4-1. Classement des unités de gestion surfaciques _____ 26

2-4-1-A. Constitution des groupes d'aménagement _____ 26

2-4-2. Classement des unités de gestion linéaires _____ 27

2-4-3. Classement des unités de gestion ponctuelles _____ 27

2-5. Programme d'actions pour la période 2011 - 2026 _____ 27

2-5-1. Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS _____ 27

2-5-1-A. Etat des lieux _____ 27

2-5-1-B. Actions envisagées _____ 28

2-5-1-C. Développement éventuel des revenus liés aux concessions _____ 28

2-5-2. Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE _____ 28

2-5-2-A. Documents de référence à appliquer : Schéma Régional d'Aménagement. _____ 28

2-5-2-B. Coupes _____ 28

2-5-2-C. Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière _____ 29

2-5-2-D. Travaux sylvicoles _____ 30

2-5-3. Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE _____ 30

2-5-3-A. Biodiversité courante _____ 30

2-5-3-B. Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles) _____ 31

2-5-4. Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET _____ 31

2-5-4-A. Accueil et paysage _____ 31

2-5-4-B. Ressource en eau potable _____ 32

2-5-4-C. Chasse – pêche _____ 33

2-5-4-D. Pastoralisme _____ 33

2-5-4-E. Affouage	33
2-5-4-F. Richesses culturelles	34
2-5-5. Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	34
2-5-5-A. Actions relevant de la sylviculture et du génie biologique	34
2-5-6. Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	34
2-5-6-A. Incendies de forêts	34
2-5-6-B. Tassement des sols	35
2-5-6-C. Crises sanitaires	35
2-5-7. Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	35
2-5-7-A. Certification PEFC	35
2-5-8. Compatibilité avec Natura 2000	35
Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	35
3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI	36
	36
3-1. Récapitulatifs	36
3-1-1. Volumes de bois à récolter	36
3-1-2. Estimation de la recette bois	36
3-1-3. Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	37
3-2. Indicateurs de suivi de l'aménagement	38
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES	39
	39
ANNEXE 1	40

RESUME DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DE LAMBESC

Le contexte

La forêt communale de Lambesc a une surface de 891,66 ha, essentiellement couverte de pineraies de pin d'Alep et autres résineux (36 %), localement en sur-étage ou jouxtant des taillis de chêne vert ou pubescent (1 %) ou de milieux non boisés (63 %). Elle occupe quatre cantons distincts répartis en cardinal autour du village, sur des versants d'adret assez pentus ou de plateaux entaillés par de profondes combes.

Les potentialités sont bonnes dans les vallons et localement moins favorables sur les pentes et replats.

Comme l'ensemble des forêts des Bouches-du-Rhône, la forêt communale de Lambesc est fortement exposée au risque d'incendie.

La couverture forestière participe à la protection contre le ruissellement.

Les principaux enjeux de la gestion forestière

La fonction de production de bois est faible en volume sur les parcelles relativement accessibles (à moins de 150 m d'une piste) soit 50 % environ (450 ha) de la surface. Il s'agit essentiellement de bois destinés à la trituration ou de bois énergie (plaquettes résineuses). La commune n'a pas actuellement à répondre à une demande d'affouagistes.

La fonction écologique est reconnue par plusieurs statuts de protection et d'inventaire (pas moins de quatre ZNIEFF de type 1 et 2 et une ZPS Natura 2000, non dotée de documents d'objectifs). Elle recèlerait plusieurs habitats et espèces (avifaune) dont l'intérêt est de niveau européen.

La fonction sociale de la forêt communale est reconnue au travers de la qualité de ses paysages de la Chaîne des Côtes et connaît peu de sites très fréquentés en dehors des axes routiers traversants. La chasse est une activité importante, avec une implication forte de la société de chasse dans la gestion cynégétique.

Les options de l'aménagement forestier 2011-2025

La forêt sera traitée en futaie par parquets de pin d'Alep et localement en taillis en maturation, récoltable autour de 60 ans pour assurer un renouvellement par rejets. **Le mélange d'espèces sera favorisé.**

La régénération de pin, lorsqu'elle est présente sera mise en valeur avec des travaux de dépressage destinés à obtenir des boisements moins sensibles au vent et au feu ou sera facilitée par des travaux de préparation du sol (crochetage).

Pour atténuer l'impact des coupes d'amélioration résineuses, des précautions seront prises, tant au niveau du paysage sur versant que de la biodiversité :

- maintien d'un arbre mort et d'un arbre à cavité par hectare, éloigné des chemins pour des impératifs de sécurité,
- maintien de bosquets (1 m²/ha en surface terrière/ha) et éclaircie progressive des lisières en limite de coupe (uniquement sur les versants),
- étalement et tronçonnage des rémanents,
- préservation des espèces remarquables et intervention hors période de nidification à proximité des aires de rapaces si elles sont relevées dans le DOCOB Natura 2000 en cours d'établissement.

Lorsque le futur DOCOB sera validé, ses indications seront intégrées dans la gestion forestière.

La fonction sociale de la forêt sera développée de manière courante, dans le respect de l'esprit des lieux. L'usage par les piétons, cavaliers, chasseurs et cyclistes sera favorisé.

Le programme d'action

Fonction production de bois

Des coupes d'amélioration des peuplements de pin d'Alep sont prévues.

Des travaux de dépressage permettront de valoriser la régénération naturelle en place et des travaux de crochetage seront préconisés dans les parcelles déjà ouvertes, préalables à un semencement naturel.

Fonction écologique

Cette fonction est transversale à la gestion forestière (voir ci-dessus).

Des îlots de vieillissement dans les taillis de chênes vert et pubescent seront constitués, en particulier sur les sites (canton nord) les plus difficiles d'accès.

Fonction sociale

Cette fonction est transversale à la gestion forestière (voir ci-dessus).

Les périmètres de captage (éloigné et rapproché) - à préserver - de la Source d'Adane (La Barben) concernent en totalité les massifs :

- à l'est, du Salet (Saint Marc),
- au sud, de Sufferchoix (Vallon Rouge, Croignes Ponant, Plaine de Brétoire).

Risque et menaces pesant sur la forêt

Le risque incendie est pris en compte via l'entretien des équipements DFCI (accès, citernes, bandes de sécurité débroussaillées), la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage en conformité avec les préconisations des PIDAF des Côtes Trévarresse et des Roques récemment actualisés.

Autres actions

Le périmètre borné sera régulièrement entretenu et les emplacements de bornes levés au GPS (en absence de l'obtention des relevés ,financés par la commune, établis dans les années 1990 et 2004 - parcelles 11-12-13 par géomètres experts).

L'entretien de la desserte suffisante est prévu en fonction de l'évolution de l'état des pistes. Il n'est pas prévu de création de piste, seules des traînes temporaires pourront être ouvertes pour le débardage.

Bilan financier

Les recettes sont issues de la vente des bois, de la location du droit de chasse et autres. Elles sont estimées à 1 400 €/an.

Les dépenses concernent l'entretien de la desserte (1 850/an), les travaux sylvicoles (7 025/an), l'entretien des limites (€/4 000/an). L'entretien des bandes débroussaillées de sécurité relève de la programmation annuelle à établir au titre des PIDAF des Côtes Trévarresse ou des Roques.

Le bilan ,qui n'intègre pas les dépenses de travaux DFCI à la charge soit du Conseil Général , ou des syndicats de PIDAF , reste déficitaire, en raison des 2 principaux postes de dépenses : l'entretien du périmètre, les travaux sylvicoles préalable nécessaire à la régénération du pin d'Alep.

L'ensemble des mesures proposées, ci-dessus, tente de tenir compte au mieux de l'état actuel de la forêt, du relief et de l'accessibilité, de la vocation de maintien du paysage, de production, et de protection générale du milieu.

Elles correspondent à ce qu'il est souhaitable de réaliser pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine forestier de la commune et des avantages qu'il lui confère.

Par ce document, l'ONF et la commune s'engagent sur les grandes lignes de gestion de la forêt communale mais l'approbation de l'aménagement n'implique pas d'engagement financier automatique de la part de cette dernière.

Chaque année, l'ONF proposera à la commune un programme de travaux conforme à l'esprit de l'aménagement. Les travaux seront réalisés en fonction des crédits et des subventions disponibles.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1-1. PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1-1-1. Désignation, situation et période d'aménagement

1-1-1-A. Propriétaire de la forêt : Commune de Lambesc

1-1-1-B. Dénomination - Localisation

Situation administrative	
Aménagement de Forêt Communale de	Lambesc
Numéro du département de situation	13 Bouches-du-Rhône
N° ONF de la région nationale IFN de référence	920 Coteaux de Basse-Durance
DRA ou SRA de référence	Zone Méditerranée de Basse Altitude
Commune de situation de la forêt	Lambesc

1-1-1-C. Période d'application de l'aménagement :

La durée d'application retenue est de quinze années, soit la période 2011-2025.

1-1-1-D. Forêt aménagée

Dernier aménagement (2003-2010).

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale de Lambesc	F16926Z	891,65	25 novembre 2003	2001	2010

1-1-2. Foncier – Surfaces – Concessions

1-1-2-A. Surfaces de l'aménagement

Type	Superficie
Surface cadastrale	891,6556 ha
Surface retenue pour la gestion	891,66 ha
Surface boisée en début d'aménagement	328,67 ha
Surface en sylviculture (c'est à dire hors milieux ouverts,)	328,67ha

1-1-2-B. Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Sud de la forêt	28-03-1989 ; 18-04-1990 ; 29-03-1991 ; 8-04-1992 ; 9-06-1993 ; 25-11-1993	ONF Aix-en-Provence

Seule une partie de la forêt communale de Lambesc, en piedmont sud de la Chaîne des Côtes, a fait l'objet de travaux de délimitation avec rédaction d'un P.V. de bornage.

1-1-2-C. Origine de la propriété forestière - Elements d'histoire

Nous ne disposons d'aucun document permettant de remonter aux origines de la forêt communale. Aucune source ne semble également faire référence à d'éventuelles répercussions sur les massifs boisés du tremblement de terre dévastateur du 11 juin 1909. Au cours de la seconde guerre mondiale, la forêt va par contre servir de refuge aux maquis résistants ; dénoncés, beaucoup d'entre eux y perdront malheureusement leur vie en 1944. Un monument dédié à leur mémoire a été édifié juste au-dessus de la Chapelle Ste Anne de Goiron.

1-1-2-D. Parcellaire forestier

Le parcellaire, en tant que repère géographique n'est pas modifié. Il est constitué de 22 parcelles.

N° Parcelle	Contenance	
1	79.97	
2	51.26	
3	33.63	
4	56.55	
5	41.22	
6	29.37	
7	49.61	
8	37.87	
9	20.07	
10	36.41	
11	42.20	
12	36.85	
13	3.74	
14	6.01	
15	40.85	
16	45.55	
17	46.41	
18	14.04	
19	92.28	
20	35.07	
21	44.60	
22	48.10	
TOTAL	891 ha 66 a	

518.75 (Chaîne des Côtes)
6.01 (Coulet de Viret, Font d'Arles)
86.4 (Roque Rousse)
60.45 (Salet)
220.05 (Sufferchoix)

1-1-2-E. Concessions

Type et libellé de la concession (nombre)	Début - Fin	Localisation	Montant (€ HT) 2010
Droit de passage pour enclave (2)	1984 -	Haut Cabrieres	42
Relais Hertzien (3)	Années diverses	Chaînes des Côtes	3155
Réserve eau potable	1982 -	Chaînes des Côtes	0
Canalisations eau potable (4)	1983 -	Pieu Pougnet-Vallon rouge-Janet-Sufferchoix	62
Lignes électriques (10)	Années diverses	Pieu pougnet-Sufferchoix-Boimeau-Vallon rouge-Libran-Beauchamp - parcelles	514

diverses-

1-1-3. La forêt dans son territoire : fonctions principales

1-1-3-A. Classements des surfaces par fonction principale (Voir carte 1 des principales fonctions de la forêt et du parcellaire)

Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	Surface totale
Production ligneuse	566	326			892
Fonction écologique		66	826		
Fonction sociale (Paysage, accueil)		845	47		
Protection contre les risques naturels	367	525			

Les niveaux d'enjeu de la fonction écologique sont établis en regard des statuts de protection et d'inventaire (ZNIEFF) de la forêt. Par exemple, la présence d'une zone de protection spéciale induit un enjeu reconnu.

La fonction sociale est hiérarchisée selon la visibilité et la fréquentation du massif et son éventuelle inclusion dans des sites où la prise en compte du public et des paysages constitue un enjeu particulier (site inscrit, site classé, Parc National, Parc Régional, etc.).

Le niveau d'enjeu pour la fonction de production est réalisé sur la base des zones forestières en sylviculture (exprimée en m³/ha/an).

Le niveau d'enjeu pour la fonction de protection contre les risques naturels (érosion ,chute de bloc ...) est réalisé sur la base de classement réglementaire (RTM,PPRNP..)

1-1-3-B. Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface	Explications succinctes
Menaces		
- Incendies (84 % de la surface forestière communale est en aléa élevé ou très élevé)	891,66 ha	Risque élevé. Très forte combustibilité des garrigues et pinèdes
- Problèmes fonciers à anticiper en gestion	-	36 enclaves, délimitation à prévoir si travaux ou coupes envisagés à proximité
Autres éléments		
- Difficultés de mobilisation des bois (zone épargnée par les divers incendies) - Canton de la Chaîne des Côtes-	257 ha	Desserte éloignée et pente forte
- Importance sociale ou économique de la chasse	891,65 ha	Rôle social de la chasse important localement

1-1-3-C. Démarches de territoires

La commune de Lambesc fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.(CAPA)

Les deux gestionnaires qui ont la compétence pour la mise en oeuvre des travaux de DFCI (création et entretien des équipements DFCI dont bandes débroussaillées de sécurité) prévus aux PIDAF sont au sud, les Syndicats Mixtes du Massif des Roques et des Quatre termes et au nord, le Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation de la Chaîne des Côtes-Trévaresse.

Une Charte forestière est initiée en 2011 sur le territoire de la CAPA.

Un plan d'approvisionnement en bois énergie territorial (CAPA) est à l'étude .Il devrait être formalisé en 2012.

1-2. CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

1-2-1. Description du milieu naturel

1-2-1-A. Topographie et hydrographie

La Chaîne des Côtes - parcelles 1 à 13 : 519 ha.

Situé au nord-ouest de la Chaîne de la Trévaresse, dans un axe globalement orienté est-ouest, ce petit massif montagneux présente, de part et d'autre d'une ligne de crête d'altitude moyenne souvent supérieure à 400 m, des pentes assez fortes qui rendent son accès relativement difficile. L'altitude maximale est de 474 m (tour de guet - parcelle 9), l'altitude minimale de 270 m (Haut Libran - parcelle 2).

Le versant sud présente des échancrures correspondant à autant de petits vallons (hors domaine soumis bénéficiant) autrefois cultivés.

En dépit d'un réseau fourni de tronçons (talwegs) de cours d'eau à régime intermittents, on notera l'absence de source ou de zone humide permanente.

Sufferchoix (parcelles 19 à 22) : 220 ha.

Situé au sud de Lambesc, ce canton présente au nord un petit plateau situé à faible altitude (150 -190 m), s'abaissant assez brutalement sur un ravin orienté ouest/est (ravin de Lavaldehan) où coule un petit ruisseau pratiquement à sec durant la saison chaude. La partie ouest du canton est partagée en deux par la longue entaille rectiligne du TGV Méditerranée. Au centre et au sud, le relief est plus tourmenté : alternance de petits vallons, croupes et plateaux, mais l'altitude la plus élevée ne dépasse pas 212 m. Au sud-ouest, le plateau s'abaisse sur les méandres de la Touloubre, seul véritable ruisseau naturel constamment alimenté en eau.

Roque-Rousse (parcelles 15 à 16) : 86 ha.

Ce canton présente des entités bien différentes :

- à l'ouest, un relief collinéaire culminant à 310 m, occupé par la garrigue (Roque-Rousse),
- à l'est, une zone parfaitement plate (altitude moyenne 235 m) autrefois cultivée mais occupée aujourd'hui par une forêt relativement dense de pins d'Alep (Piedoux/Beauchamp).

Une partie de la forêt bénéficiant du régime forestier (nord-ouest de Roque-Rousse) a servi de zone de dépôt pour les remblais issus de l'emprise du TGV lors du percement du tunnel.

A l'est, le massif de Piedoux/Beauchamp est entièrement scindé en deux par le passage du TGV.

Le Salet (parcelles 17-18) : 60 ha.

Adossé à l'ouest à la RN7 sur laquelle il s'ouvre par un petit vallon, ce canton constitue un plateau de faible altitude (maximum 246 m). Il est partagé en 2 parties (dénommées Pieupougnat à l'ouest et Petit Salet à l'est) par le ruisseau de Concernade (hors soumis) ; la partie est, légèrement plus accidentée, culmine à 263 m.

La Font d'Arles/Coulet de Viret (parcelle 14) : 6 ha.

Ces 2 tènements, situés au nord-ouest de Lambesc, occupent 2 petites croupes culminant à 237 m (Font d'Arles) et 247 m (Coulet de Viret).

1-2-1-B. Conditions stationnelles

Climat

Le climat est de type méditerranéen provençal, caractérisé par :

- de fortes périodes de sécheresse estivale : moyenne des températures du mois le plus chaud (juillet) : 27 à 31°C,
- deux pics de précipitations à l'automne et au printemps : hauteur annuelle moyenne des précipitations : 610 mm,
- un régime de vent le plus souvent orienté nord, nord ouest (mistral).

Ces données climatiques sont à nuancer pour le massif de la Chaîne des Côtes où la topographie locale (crêtes, orientation des versants, vallons ...) vient selon les cas, perturber, atténuer ou renforcer ces données générales.

Géologie/Pédologie

La forêt repose sur des calcaires du Crétacé inférieur, caractérisés par une superposition sur 2 niveaux de calcaires ou marno-calcaires se présentant sous forme de bancs parfois importants et épais.

Chaîne des Côtes - Sufferchoix - Coulet de Viret/Font d'Arles - Roque-Rousse – Salet. Ces secteurs sont formés pour l'essentiel de calcaires de l'ère secondaire (Crétacé inférieur, étage du Hauterivien supérieur). La lithologie est constituée de calcaire, marnes, grés, sables, argiles.

Outre calcaires et marnes, parcelles 16 et 22 des substratums composés de conglomérats du miocène et oligocène sont mentionnés.

Sur les pentes ou les plateaux, les sols sont essentiellement issus de l'altération du calcaire en place.

On rencontre principalement des lithosols issus de calcaires, des peyrosols et rendosols très caillouteux, des colluviosols (Chaînes des Côtes - parcelles 16 ouest, 19, 20, 21).

Parcelles 15, 17, 18 dominent des rendosols à texture fine, à charge caillouteuse variable ou à texture grossière issus des calcaires gréseux du miocène.

En piedmont des parcelles 11, 13, 15, 17, 18 dominent des colluviosols, sols de bas de pente.

Parcelle 2, des calcosols peu épais sur grés mollassiques du miocène.

La proportion d'éléments grossiers calcaires est élevée. Leur réserve utile en eau est faible sauf pour les plus profonds d'entre eux. Ils sont quelquefois décarbonatés. Des fersisols calciques (terra rossa) peuvent être présents.

Unités stationnelles

Les différents types de stations forestières présents dans la forêt ont été définis dans le *Schéma Régional d'Aménagement de la Zone Méditerranéenne de Basse Altitude*.

Les meilleures potentialités se situent sur les stations de vallons : très bonne fertilité pour le chêne pubescent, le chêne vert, le pin d'Alep qui constituent des peuplements sains et stables.

Les stations les moins favorables sont situées sur les pentes fortes, en particulier à l'adret : fertilité médiocre pour toutes les essences (croissance lente et limitée, pas ou peu de production ligneuse).

- le Chêne vert et le pin d'Alep sont bien adaptés, en particulier en fond de vallon et sur les replats,
- le Chêne pubescent a une bonne croissance sur les stations fraîches, sur colluvions épaisses en ubac.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité forestière Classe de fertilité	Essences adaptées à la station	Essences menacées par les modifications climatiques
Code	Libellé	ha	%			
B	Mésoméditerranéen d'ubac ou de fonds de vallon, station fraîche sur calcaire	58,66	7	Station mésoxérophile, bonne potentialité	Pin d'Alep et Chêne vert, Chêne pubescent	
m	Mésoméditerranéen d'adret, station peu sèche à fraîche sur calcaire	251	28	Station mésoxérophile à xérophile, potentialité moyenne	Pin d'Alep et Chêne vert	La chênaie pubescente est susceptible d'évoluer vers la chênaie verte
f	Mésoméditerranéen d'adret, stations sèche ou peu sèche sur calcaire	580	65	Station xérophile, potentialité faible	Pin d'Alep	Essences feuillues éventuellement introduites en plantations (Erable, Frêne, Tilleul, etc)

-	Ripisylve	2	-	Station mésoxérophile, bonne potentialité		
---	-----------	---	---	--	--	--

1-2-2. Description des peuplements forestiers

1-2-2-A. Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les types de peuplement, tels qu'ils sont exposés ci-dessous, ont été déterminés de la manière suivante :

- le couvert a été considéré épars en-dessous de 4/10^e, continu au-dessus de 7/10^e et discontinu entre ces deux valeurs incluses ;
- les peuplements ont été définis comme purs quand une essence avait un recouvrement d'au-moins 7/10^e, mélangés dans les autres cas ;
- les classes d'âge de la futaie sont les suivantes : jeune futaie entre 30 et 60 ans, futaie adulte entre 60 et 90 ans, vieille futaie au-delà de 90 ans.

Le volume peuplement est calculé avec les formules suivantes qui permettent d'estimer des valeurs de calage :

- $V=0,45 \times \text{hauteur moyenne} \times \text{surface terrière}$ pour les résineux

- $V=0,5 \times \text{hauteur moyenne} \times \text{surface terrière}$ pour les feuillus.

Le sous étage diffère selon les stations. Il est essentiellement composé de chêne kermès, argelas, romarin, buplèvre, filaire à large feuille, filaire à feuille étroite mais aussi fragon, genévrier cade,...

Répartition des types de peuplement

Type de peuplements		Surface (ha)	%
Taillis	Chêne pubescent dense	0.48	0.1
	Chêne vert dense	0.41	0
	Mélangé chêne pubescent et vert dense	5.87	0.7
Mélange taillis et futaie résineuse	Chêne vert dense et futaie irrégulière claire de pin d'Alep	10.93	1.2
	Chêne vert clair et futaie discontinue de pin d'Alep, stade futaie adulte	15.61	1.8
	Chêne vert clair et futaie discontinue de pin d'Alep, stade fourré gaulis	31.84	3.6
	Chêne vert clair et futaie discontinue de pin d'Alep, stade jeune futaie	11.53	1.3
Futaie	Régulière de résineux divers de moins de 30 ans (Cèdre, pin pignon, pin d'Alep)	32.29	3.6
	Irrégulière de pin d'Alep claire	9.53	1.1
	Régulière discontinue de pin d'Alep stade vieille futaie	1.08	0.1
	Régulière discontinue de pin d'Alep stade futaie adulte	24.62	2.8
	Régulière discontinue de pin d'Alep stade jeune futaie	70.29	7.9
	Régulière discontinue de pin d'Alep stade fourré-gaulis	112,56	12.6
Futaie de feuillus divers	Ripisylve	1.63	0.2
Autres	Garrigue mixte (feuillus et résineux) et garrigue nue	554,11	62.1
	Cultures cynégétiques	1.33	0.1
	Vides (dont zone de remblais emprise du TGV)	7,55	0.8
Total		891.66	

Répartition des essences principales forestières

Grands types de peuplement	Essence principale							
	Chêne vert Chêne pubescent		Autres feuillus (peuplier blanc, alisiers blancs, érables à feuilles d'orbier, champêtre et de Montpellier)		Pin d'Alep		Autres résineux (pin pignon, cèdre)	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Mélange futaie surétageant du taillis					69.91	21.3		
Taillis	6.76	2						
Futaie de pin d'Alep			1.63	0.1	218.08	66.3	32.29	9.8

Dans les peuplements mélangés de futaie résineuse et taillis, l'essence objectif est celle de la futaie.

1-2-2-B. Etat du renouvellement : bilan du groupe de régénération passé et précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt

Précisions sur le renouvellement de la forêt.

Une part importante du massif a été détruite par des incendies récents. Un des principaux enjeux des aménagements à venir sera de tendre à rééquilibrer les classes d'âges en étalant les régénérations dans le temps, à mesure que les peuplements actuellement en garrigues se reboiseront.

Bilan du groupe de régénération passé

L'aménagement précédent prévoyait un effort de régénération de 11 hectares. Régénération dont l'installation était envisagée après l'incendie de 2003. Les travaux de préparation du sol (crochetage) après coupe de régénération (8 ha) n'ont pas été mis en oeuvre dans la parcelle 15. Les fourrés et gaulis épars issus de la régénération naturelle restent insuffisants: "régénération en quantité insuffisante ou à développement limité".

Le renouvellement des futaies matures claires résineuses sera recherché à Lambesc, en favorisant la survenue de la régénération par des travaux de préparation du sol (crochetage avec ou sans broyage préalable).

1-3. ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

1-3-1. Production ligneuse

1-3-1-A. Volumes de bois produits

Tableau synthétique de la production moyenne

Essence principale	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an) : accroissement moyen
Chêne vert	Entre 0,15 et 0,3	
Chêne pubescent	Entre 0,2 et 0,4	
Pin		1 à 3

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent

Volumes récoltés (m ³) comparaison volumes prévus/volumes réalisés : Ecart + 53 %							
Renouvellement		Amélioration		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé		réalisé	prévu	réalisé
500	585	1500	2484		-	2000	3069

La différence positive (+ 1 863 m³) de volume entre les prévisions et la récolte effective en coupe d'amélioration s'explique par :

- l'opportunité apparue en 2009 d'une exploitation mécanisable à l'abatteuse, de tènements difficiles d'accès (parcelles 11, 12, 13), non prévues à l'état d'assiette et de la commercialisation de coupes à la mesure.

Modes de mobilisation habituellement utilisés

Le coupes de taillis sont inexistantes, les résineux difficiles d'accès sont vendus à la mesure. Le pin est destiné à la trituration.

Les principales difficultés d'exploitation sont liées au relief accidenté sur certaines parcelles, à la présence d'enclave en fond de vallon ou encore à un faible volume hectare.

Le pin d'Alep est employé à la production de pâte à papier ou à celle de plaquettes pour l'alimentation de chaudières automatiques. Il pourrait également être commercialisé et valorisé pour la fabrication de palettes ou de panneaux de particules, mais l'absence d'industries de transformation au plan local autres que l'usine de pâte à papier de Tarascon limite strictement les débouchés de cette essence.

La commune est désireuse de s'associer à toutes démarches (issues de la forêt privée ou publique) de valorisation en qualité bois d'œuvre (charpente, palette, déroulage...) du Pin d'Alep local .

1-3-1-B. Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte	Longueur totale (km)	Densité		Etat général	Rôle multi-fonctionnel
		km/100 ha	suffisante		
Routes en terrain naturel	7,5	0.84			DFCI, touristique, pastoral et cynégétique
Routes publiques participant à la desserte (CD 67) accessibles à un grumier	3,6	0.4			
Pistes	20,3	2.28	suffisante	Bon à variable (*)	
dont classement DFCI (atlas SDIS)*	14,3	-		(*) Variable (cf détail ci-dessous)	
Sentier	8,4	-			

dont état de la voirie DFCI *

Pistes DFCl	(Etat 2006-SDIS 13)					
MASSIF	TYPE	NOM_	CATEGORIE	GABARIT_largeur	BANDE_DE_Roulement	Total (m)
CHAINE DES COTES-TREVARESSE	accès	CC 103	0	0		464
				0		367
	principale	CC 110	1	4	Bon	1056
		CC 100	2	4	Mauvais	245
		CC 100	3	2	Passable	1510
	secondaire	CC 205	0	2	Passable	3125
		CC 207		2	Passable	769
		CC 208	1	4	Bon	1489
		CC 200	2	2	Passable	383
		CC 216	3	2	Passable	2455
Somme CHAINE DES COTES-TREVARESSE						11863
LES ROQUES	accès	RO 110 a	0	0		20
				0		380
	principale	RO 110	1	4	Bon	529
		RO 112		4	Passable	363
		RO 113		4	Passable	336
		RO 108	2	4	Passable	32
		RO 107	3	2	Passable	11
	secondaire	RO 217	2	2	Passable	44
		RO 221		2	Passable	516
		RO 211	3	2	Mauvais	238
Somme LES ROQUES						2468
Total						14331

* (La bande de roulement de la piste RO112 est classée "Bonne" suite à entretien réalisé en 2010)

Principales difficultés d'exploitation

La vidange des bois est globalement aisée.

Localement, le relief accidenté est aussi une contrainte de plus en plus forte : les acheteurs sont de moins en moins enclins à acquérir des coupes qui présentent des difficultés d'accès ou de débardage.

1-3-2. Fonction écologique

1-3-2-A. Origine des informations

Les informations sont issues de la base naturaliste de l'ONF, du site internet de la DIREN-DREAL et de la base de données du Conservatoire Botanique de Porquerolles.

1-3-2-B. Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
Éléments du territoire orientant les décisions			
ZPS Natura 2000	824	FR9310069 Garrigues de Lançon et Chaînes alentours. Cette ZPS n'est pas dotée d'un document de gestion.	
ZNIEFF de type I	48	13116134 Gorges de la Touloubre - ravin de Lavaldehan - Sufferchoix - vallon de Maurel	
ZNIEFF de type II	490	13114100 Chaîne des Côtes - massif de Rognes	
	91	13115100 Plateaux de Vernègues et de Roquerousse	
	208	13116100 Plateau des Quatre Termes - gorges de la Touloubre - la Barben	
	2.5	13156100 La Touloubre	

1-3-2-C. Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts (importants en forêt communale de Lambesc). Les menaces sont très limitées en milieux rocheux.

La ripisylve de la Touloubre modeste en forêt de Lambesc de belle venue, reste peu accessible.

1-3-2-D. Tableau des espèces remarquables présentes, sensibles aux activités forestières

Source : descriptions liées à cet aménagement, données du Conservatoire Botanique de Porquerolles.

Peu d'espèces rares et/ou protégées ont, jusqu'à ce jour, été observées en forêt communale de Lambesc. Seule la petite Centaurée de Favarger (*Centaurium Favargeri*), protégée au niveau régional et inscrite au Livre Rouge Tome 1 de la Flore menacée de France (espèces prioritaires) était présente avant 1970 ; espèce hygrophile, sa présence reste donc à confirmer après cette date.

Flore remarquable			
Espèces remarquables	Localisation	Observations - Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Crépis suffreniana	Parcelle 10	Maintenir les milieux ouverts (pelouse à affleurements sableux) pas de stockage ni de circulation	Livre Rouge national
Galium Setaceum	Parcelle 19	Milieu rupestre - Pas de menace	

Source : site internet de la DREAL

Faune remarquable			
Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations - Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Résidentes : Aigle de Bonelli, Fauvette Pitchou, Faucon Crécerelle, Hibou grand duc	Gorges et falaises – Landes	Programmer les travaux en dehors des périodes de nidification à proximité des falaises. Maintenir des arbres en bouquets lors des coupes et des pins	oui
Grive Litorne, Guepier d'Europe			non

1-3-2-E. Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Il n'y a pas de ZSC sur le territoire de Lambesc. Les habitats ne sont ni cartographiés, ni décrits.

1-3-2-f. Synthèse des risques pesant sur les milieux et les espèces

La fermeture des milieux qui nuit à certaines espèces ne constitue pas un risque dans la mesure où les surfaces incendiées, à l'échelle du massif, sont d'ampleur telle qu'elles garantissent pour plusieurs décennies l'existence de milieux ouverts.

1-3-3. Fonction sociale

1-3-3-A. Accueil et paysage

Référence à l'atlas départemental des paysages.

La forêt appartient aux entités paysagères de la Chaîne des Côtes et dans une moindre mesure, de la Touloubre et des collines centrales.

La Chaîne des Côtes est couverte d'une forêt mixte de chênes verts, de pins d'Alep et de garrigues nues et boisées. Elle sépare le terroir irrigué durancien des vignobles et des olivettes du bassin de Lambesc.

Le relief est compact fermé. Les crêtes sont soulignées par de multiples affleurements et abrupts rocheux.

Les vallons et les petits reliefs sont autant de sites particuliers.

La Touloubre franchit, en gorges, les collines de La Barben (la rivière longe sur une courte distance la "garrigue" communale de Lambesc – parcelle 22) jusqu'au château d'où elle débouche dans la plaine de Salon-de-Provence.

Les espaces traversés sont variés.

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites.

- **Plateaux, versants et collines boisées**

La forêt répartie en quatre cantons se dispose en fonds de paysage des plaines agricoles qui entourent le village de Lambesc. L'ensemble forme un paysage remarquable et varié.

Les situations de plateau permettent d'envisager une exploitation forestière sans grand impact sur ces secteurs.

Sur les pentes, la gestion forestière impacte plus le paysage en raison de l'uniformité des formations végétales que les coupes de bois viendraient à rompre.

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Canton du Salet (Pieupougnet),	Ambiance forestiere - Proximité et facilité d'accès avec Lambesc	Locale Importante	
La Chapelle Ste Anne de Goiron et habitats troglodytes à proximité	La Chaîne des Côtes via la D67a est surtout un lieu de passage permettant son accès – Circuit pédestre de la forêt à la Chapelle	Locale Importante	Site d'escalade à proximité -
Ligne de crête de la Chaîne des Côtes (piste DFCl) – accès à Caireval	Panorama : La piste DFCl accessible depuis la D67a, offre au promeneur pédestre (seul autorisé) un point de vue panoramique au premier plan sur la Chaîne des Côtes (versants nord et sud) mais également : - sur le nord du département et le Vaucluse (vallée de la Durance, Luberon, Ventoux) - sur le sud du département (Aix et Ste Victoire, Plateau de l'Arbois, Etang de Berre, ...)	Moyenne	Randonneurs et Cyclistes (VTT)
Canton de Sufferchoix (Traversée de la plaine de Brétoire)	Zone de détente	Moyenne	

Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements	Adaptation
Parcelles 1 à 12	Pylônes et lignes électriques (63 –225-400 kv)	Points noirs paysagers	-	-
Parcelle 12	Relais Hertzien	Points noirs paysagers		
Parcelles 15-19-22	Ligne TGV	Sillon rectiligne Nord Sud		Traversée de zones classées en espaces peu sensibles paysagèrement

Sensibilités paysagères

Sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Sensible	Piemonds et traversée de la Chaîne des Côtes. Parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 17.	Points de visions préférentielles, fréquentation importante (routes départementales). La perception de ce canton dans le paysage n'est prise en compte qu'à partir des axes routiers les plus importants à savoir la RN7, la D67 à l'ouest et la D67a à l'est.
Peu sensible	L'ensemble restant de la forêt	La forêt communale peut être qualifiée de forêt d'ambiance. Elle fait partie intégrante du paysage de la Chaînes des Côtes.

1-3-3-B. Ressource en eau potable

Tableau des captages d'eau potable

Captage	Localisation
Périmètre de protection rapproché de La Barben –Source d'Adane – 29 hectares (Gestion par la Communauté d'Agglomérations)	Parcelles 19, 20, 21
Périmètre de protection éloigné de La Barben – Source d'Adane – 255 hectares -	Parcelles 17, 18, 19, 20, 21, 22

Les parcelles 17 et 18 vont faire l'objet d'un prochain classement concernant les périmètres de protection du captage urbain de Lambesc.

Il n'y a pas risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable dans ces parcelles : les peulements résineux concernés sont classés en îlots de vieillissement.

1-3-3-C. Chasse

La chasse est une activité sociologiquement importante en forêt communale de Lambesc qui n'engendre, pour autant, aucune contrainte particulière en terme de gestion forestière et ce d'autant plus que la pression du grand gibier est faible. Le niveau d'équipements mis en œuvre par la société de chasse paraît suffisant.

Les chasseurs sont soucieux de la bonne intégration paysagère et environnementale des équipements cynégetiques (enclos, garenne, point d'eau et agrenoir) en forêt communale.

1-3-4. Protection contre les risques naturels

1-3-4-A. Classements réglementaires et des zonages induits

Aucun classement réglementaire relatif à la prise en compte de risques d'origine naturelle ne concerne la forêt communale de Lambesc.

1-3-4-B. Tableau de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers.

Aléa	Caractéristiques dendrométriques nécessaires à une bonne maîtrise des aléas (composition, structure, capital)	Peuplements par catégorie de maîtrise des aléas %			
		adapté	utile	peu efficace	dangereux
Ruissellement, érosion. On rappellera que des pluies diluviennes inondèrent Lambesc le 26.08.1986, ont par définition toujours un caractère imprévisible.	Les couvertures végétales (garrigues) et plus encore forestière, offrent une protection efficace des sols contre l'érosion par ruissellement. Elles régulent les écoulements, réduisent leur intensité.	98 %		2 % (futaie claire sur sol non végétalisé)	

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2-1. SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

La commune de Lambesc souhaite une gestion forestière qui améliore la forêt en tant que patrimoine :

- prévenir et limiter le risque incendie et préserver les espaces boisés épargnés par l'incendie,
- préserver les richesses écologiques du site,
- répondre à une demande éventuelle locale de bois énergie et renouveler la forêt.

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Fonction de production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Les conditions de stations et de peuplements induisent une production nulle de bois de chauffage (chêne) et faible sans être négligeable en bois de trituration (résineux). Etant donné la faible valeur des bois actuellement, les recettes bois sont basses.</p> <p>Le relief permet d'envisager la récolte de bois sur les pentes faibles mais l'accès reste difficile sur certains sites.</p> <p>Le taillis de chênes sur les sites généralement peu accessibles ubac parcelle1 - épargnés par les incendies - resteront en vieillissement pour au moins deux durées d'aménagement.</p>	<p>La forêt sera traitée en futaie résineuse par parquets, l'âge d'exploitabilité récolte est fixé à 100 ans. Le pin sera régénéré ponctuellement.</p> <p>Des préparations du sol (crochetage et broyage) seront réalisées pour favoriser la régénération naturelle. Des éclaircies seront réalisées pour obtenir des boisements moins sensibles au vent et au feu et dans les pinèdes sur étageant le taillis afin de favoriser l'évolution vers la chênaie.</p> <p>Des coupes sanitaires seront envisagées, si besoin, pour faire face à un problème sanitaire ou de sécurité.</p>
Fonction écologique	
<p>La forêt appartient à de vastes massifs, bénéficiant de mesure environnementale (Natura 2000-ZPS) ainsi que de quatre zones d'intérêt floristique et faunistique.</p> <p>La forêt communale participe de la richesse écologique de ces espaces.</p> <p>Les chênaies vertes constituent classiquement un habitat d'intérêt communautaire. Quelques espèces protégées sont susceptibles d'être présentes sur le site, en particulier dans les combes profondes et dans les milieux peu boisés ou rupestres.</p>	<p>Les indications du futur DOCOB seront intégrées dans la gestion forestière lorsqu'il sera validé. Le calendrier des interventions à proximité des aires éventuelles de rapaces sera calé hors des périodes de nidification, si besoin.</p> <p>Les sites d'espèces remarquables seront préservés : pas de passage d'engin ni de stockage de bois, mise en œuvre de mesures particulières.</p> <p>Le mélange d'espèces sera favorisé.</p> <p>Des îlots de vieillissement feuillus (sans intervention jusqu'à la mort des arbres) seront définis, dans l'objectif de favoriser des stades de maturité élevés.</p> <p>Au moins 1 arbre mort et 1 arbre à cavité par hectare seront conservés lors des coupes, dans une logique de bouquets plutôt que d'arbres isolés.</p>

Synthèse de l'état des lieux - Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
<p>La fréquentation de la forêt est relativement faible du fait de la situation du massif sauf en en secteur péri-urbain ,parcelles 17,18-20.</p> <p>La commune, consciente de la qualité de ses paysages souhaite qu'une attention particulière soit portée au paysage. La sensibilité paysagère est forte sur les versants et le boisement est relativement homogène. Les coupes d'amélioration dans la pinède marquent cependant faiblement le paysage.</p>	<p>L'intensité des coupes sera adaptée pour limiter l'impact visuel (limites souples, maintien de bosquets feuillus notamment). Les rémanents seront étalés sur le parterre de la coupe.</p> <p>Le paysage sera pris en compte de manière transversale pour les actions sylvicoles et de DFCI.</p>
<p>La chasse est une activité traditionnelle dans la forêt communale. Le droit de chasser est dévolu à la société communale.</p>	
<p>Les richesses paysagères, historiques et naturelles de la forêt sont relativement méconnues.</p> <p>La DRAC a cependant répertorié :</p> <p>11 sites habitats ou tumulus de l'Age du fer au Moyen Age : parcelles 2 ,8, 19.</p> <p>1 atelier de taille du néolithique : parcelle 17.</p> <p>1 oppidum de l'Age du Bronze – Collet de Viret : parcelle 14.</p> <p>L'environnement est particulièrement préservé.</p> <p>La chasse représente la principale activité de loisirs en forêt communale.</p>	<p>Des cantons comme le Salet, la D67a, la route de Ste Anne ou certaines pistes forestières sont fréquentées par les promeneurs ou les vététistes. Des projets d'accueil du public sécurisés (ZAPEF) pourront être étudiés, par exemple, le long de la déviation N7 – parcelle 17, le Salet , également en parcelle 18 et 20 en massif s"périurbains". Un projet de livret de découverte pourra mettre en valeur les éléments remarquables.</p> <p>Des panneaux "Forêt communale de Lambesc" permettront d'identifier la propriété communale.</p>
<p>Les vestiges témoignant d'activités pastorales passées sont rares.</p>	<p>La commune est favorable au développement du sylvopastoralisme en forêt avec un cahier des charges défini par le CERPAM et validé par l'ONF.</p>
Fonction de protection contre les risques naturels	
<p>La forêt protège les sols contre l'érosion. La principale menace de cette fonction est le risque incendie.</p>	<p>Poursuite des interventions en matière d'entretien des équipements DFCI dans le cadre des PIDAF.</p>

Défense des forêts contre l'incendie	
<p>L'histoire récente du massif démontre son extrême sensibilité aux feux de forêts.</p> <p>La carte départementale de l'aléa (risques induit et subi) montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 145 ha en aléa très élevé (parcelles 19 à 21), - 559 ha en aléa élevé (Chaînes des côtes en totalité), - 19 ha en aléa modéré. <p>Les peuplements sont parmi les plus sensibles au risque incendie : présence de 2 étages (pin d'Alep dominant un taillis de chêne), biomasse importante, sécheresse, vent, relief tourmenté.</p> <p>La carte du PIDAF actualisée en 2007 de la Chaîne des Côtes définit les enjeux de prévention et les actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter les départs de feux et intervenir en OLD, <p align="center">Cloisonner l'espace.</p> <p>Arrêter les réseaux de pistes stratégiques de lutte et de transit des intervention des secours pompiers.</p> <p>Les bandes débroussaillées de sécurité le long des pistes DFCI et des axes ouverts à la circulation doivent être aux normes départementales (distance entre les arbres, débroussaillage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre aux normes ou créer les BDS le long des axes de circulation, de la piste stratégique de lutte ou de transit. • Diminuer la biomasse arborée en pratiquant des coupes de bois pour réduire la combustibilité y compris en profondeur des BDS (zone d'appui). <p>Appliquer les obligations légales de débroussaillage en vigueur en bordure de voies ouvertes, autour des habitations et équipements, lignes électriques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien les équipements. <p>Ces actions relèvent de la mise en œuvre des deux PIDAF réglant la gestion du risque incendie de forêts sur le territoire communal de Lambesc.</p>
Autres enjeux (foncier)	
<p>La forêt est morcelée et contient de nombreuses enclaves. Le périmètre a été partiellement borné en 2004, parcelles 11, 12, 13 mais l'entretien global est irrégulier.</p>	<p>Echanger et racheter les enclaves si l'opportunité se présente.</p> <p>Entretien régulièrement le périmètre borné et le suivre.</p> <p align="center">Lors des travaux de terrains géo référencer l'emplacement des bornes.</p>

2-2. TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

2-2-1. Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface de l'aménagement passé
Futaie irrégulière et futaie par parquets de résineux	250.38	385
Futaie de pin d'Alep avec Taillis	69.90	91
Taillis simple	6.76	13
Futaie irrégulière de feuillus divers (ripisylve)	1.63	1.6
Sous-total : surface en sylviculture	328.67	490.6
Hors sylviculture (zone en evolution naturelle et cultures à gibier)	562.99	386.4

Total : surface retenue pour la gestion	891.66	877
--	---------------	------------

La surface en sylviculture a diminué d'environ 162 ha en 10 ans, correspondant globalement aux surfaces incendiées en 2003 : réduction d'un grand nombre de futaies à l'état de garrigues. En l'absence de survenue d'incendie, la surface à intégrer à la gestion en futaie régulière ne devrait faire que croître dans les prochains aménagements, les zones actuellement hors sylviculture se reboisant peu à peu.

2-2-2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus				
Essences objectif	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement
Chêne vert et pubescent	7	60	10	Pin d'Alep
Pin d'alep, Résineux divers	322	110	40	Sous-étage de Chêne vert
Surface totale en sylviculture	329			

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme		
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture
Les pins noirs sporadiques issus des reboisements anciens présentent un état sanitaire assez médiocre (faible pourcentage d'aiguilles, problèmes de carences, processionnaire du pin). Les pins Brutia clairs introduits dans les dernières décennies connaissent un développement également assez décevant et sont parfois eux aussi attaqués par la processionnaire du pin (parcelle 22).		
-		

2-3. EFFORT DE REGENERATION

2-3-1. Futaie à suivi surfacique et non surfacique du renouvellement

2-3-1-A. Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent

Application aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	11
Surface effectivement régénérée	0
Surface détruite (incendie) non reconstituée ou seulement partiellement	120

L'aménagement précédent prévoyait une surface à régénérer de 11 ha dans la futaie de pin en deux parquets de 3 ha, parcelle 7 et 8 ha, parcelle 15. La régénération haute (> 4 m) y était néanmoins sporadiquement présente. Une coupe mixte d'amélioration et d'ensemencement (8 ha) a été marquée en 2005 sans que la régénération s'installe. Les travaux de préparation du sol (crochetage) après coupe n'ont pas été mis en oeuvre dans la parcelle 15. Les fourrés et gaulis épars issus de la régénération naturelle sont, à ce jour, insuffisants. Le renouvellement des futaies matures claires résineuses sera poursuivi à Lambesc, en favorisant la survenue de la régénération par des travaux préalables de préparation du sol (crochetage avec ou sans broyage).

2-3-1-B. Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouveaulement suivi en surface	Surface (ha)
Surface disponible (Sd)	35
Surface d'équilibre (Se)	43
Surface du groupe de régénération (GR)	28
- dont surface à ouvrir (So)	6
- dont surface à terminer (St)	21,6

Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)

Les plus vieux peuplements de Pin d'Alep présentent des signes de sénescence. Il est donc temps d'envisager leur renouvellement. Il est ainsi préconisé de pratiquer une coupe d'ensemencement dans les peuplements de Pin d'Alep les plus sénescents au cours de cet aménagement. La coupe définitive n'interviendra qu'au cours du prochain plan de gestion. La surface à ouvrir est de 6 ha.

Surface en régénération à terminer (St)

Il s'agit des surfaces en futaie de pin d'Alep ouvertes en 2005 mais non encore régénérées.

On n'y ajoutera pas des zones de garrigues où la régénération de Pin d'Alep est pour l'heure sporadique mais qui devrait s'accroître dans les années à venir. Cette surface de 21,6 ha sera crochetée pour permettre l'installation du semis de pin d'Alep.

Surface disponible (Sd)

$Sd = \text{surface totale des peuplements considérés}^1 / \text{âge minimal d'exploitabilité (45 ans)} \times \text{durée de l'aménagement (15 ans)}$

$Sd = 105 / 45 \times 15 \approx 35 \text{ ha.}$

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

$Se = \text{surface totale des peuplements}^2 / \text{âge optimum d'exploitabilité (110 ans)} \times \text{durée d'aménagement}$

$Se = 320 / 110 \times 15 \approx 43 \text{ ha.}$

2-3-2. Taillis et taillis sous futaie

2-3-2-A. Bilan des coupes menées au cours de l'aménagement précédent

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	0	0

2-3-2-B. Surface à passer en coupe de taillis simple

Les taillis résiduels seront classés en îlot de vieillissement (parcelle 1). La surface prévue en coupe est nulle.

2-4. CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

¹ Peuplements d'âge supérieur ou égal à 45 ans.

² Surface des peuplements de futaie de Pin d'Alep.

2-4-1. Classement des unités de gestion surfaciées

2-4-1-A. Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciées

Libellé du groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Parcelle	Unité de gestion	Surface de l'unité de gestion (ha)	Surface par groupe (ha)	Unité d'analyse correspondante UA
AMÉLIORATION Peuplements faisant l'objet de coupes ou de travaux d'amélioration au cours de l'aménagement AME	1	1a	2.9	236.8	196,6
	2	2a	9.2		10,12,16,17,18,7,8,9
	5	5a	0.6		31 32 34
	6	6a	5.7		39.43.47
	7	7a	39.7		49.50 à 58.60 à 67
	8	8a	15.5		68.69.73
	9	9a	3.2		78.79.82
	13	13a	0.6		
	15	15a	34		105 à 108
	16	16a	6.9		112.125.122.127
	17	17a	39.9		130.132.133
	18	18a	14.0		135
	19	19a	19.7		139 à 141.144.145
	20	20a	19.5		153.157.159.163.164.166
21	21a	9.5	173.176.177.178.179.181.182		
22	22a	15.9	185,188,192,193,194		
RÉGÉNÉRATION Peuplements faisant l'objet de coupes de régénération ou de travaux visant à étendre la régénération REG	14	14a	6.0	27,1	103,104
	15	15c	6.0		105
	15	15a	7.6		106
	19	19d	5.9		145
	21	21d	1.6		182
Repos attente REP	11	11c	32.1	57.2	
	12	12c	22.0		
	13	13b	3.1		
ÉVOLUTION NATURELLE Pour l'essentiel, ce sont des peuplements de garrigues dans lesquels la régénération de Pin d'Alep est sporadique HSN	1	1b	70.8	0	
	2	2b	42.0		
	3	3a	33.6		
	4	4a	55.9		
	5	5b	40.6		
	6	6b	23.7		
	7	7b	9.9		
	8	8b	22.4		
	9	9b	16.8		
	10	10a	36.4		
	11	11b	10.1		
	12	12b	14.8		
	15	15b	0.9		
	16	16b	30.3		
17	17b	6.5			
19	19b	64.7			
20	20b	11.9			

	21	21b	31.9	
	22	22b	30.6	
ILOT DE VIEILLISSEMENT Peuplements susceptibles d'exploitation placés en évolution naturelle pendant deux durées d'aménagement	1	1b	6.3	21.1
	19	19c	7.9	
	20	20c	3.6	
	21	21c	1.6	
	22	22c	1.6	
HORS SYLVICULTURE Cultures à gibier et milieux ouverts	4	4b	0.6	9.0
	5	5c	0.1	
	16	16c	8.3	

2-4-2. Classement des unités de gestion linéaires

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion linéaire	Longueur (km)	Description
Pistes DFCI, maintien aux normes, création ou entretien des bandes débroussaillées de sécurité (Source Atlas DFCI-SDIS13)	FEU1	Accès	1,23	Réseau public
		Pistes DFCI principales	4.1	CC100,110-RO107,108,110,112,113
		Pistes DFCI secondaires	9	Pistes CC200.205,207,208,216-RO211,217,221

Les autres équipements linéaires, tels que la desserte, les parcours balisés et le périmètre de la forêt, seront suivis globalement pour l'ensemble de la forêt.

2-4-3. Classement des unités de gestion ponctuelles

Libellé groupe et actions à mener	Code groupe	Unité de gestion ponctuelle
Citernes DFCI, entretien et maintien aux normes	FEU2	Citernes DFCI 74.75.185.200.287
Vigie		Vigie DFCI Saint Anne

Les autres équipements ponctuels, tels que les barrières, les sites fréquentés, le relais de chasse, les grottes... seront suivis globalement pour l'ensemble de la forêt.

2-5. PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2026

2-5-1. Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

2-5-1-A. Etat des lieux

Le périmètre de la forêt de 112 km de longueur est borné sur 8,4 km, parcelles 12-13. Compte tenu de l'ampleur de la maintenance de ce périmètre, seules les zones réellement litigieuses et sur lesquelles des opérations sylvicoles sont prévues au cours de l'aménagement pourront faire l'objet de délimitations par des géomètres agréés.

2-5-1-B. Actions envisagées

Codes action	Priorité (1ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	Investissement Fonctionnement
FON 1	1	Ouverture du périmètre	104 km	2 km/an	2 000€/km soit 60 000 €	Investissement
FON 2	2	Achat de bien vacant et sans maître pour résorption d'enclave		Non chiffré	2 000 €/ha	Investissement
FON 3	1	Levé des bornes ou de limites au GPS			Régime forestier	
FON 4	1	Suivi et mise à jour concessions			Régime forestier	
Coût total FONCIER (€)					60 000	
Coût moyen annuel FONCIER					4 000	

2-5-1-C. Développement éventuel des revenus liés aux concessions

Le revenu lié aux concessions est faible actuellement et ne semble pas susceptible d'évolution.

2-5-2. Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2-5-2-A. Documents de référence à appliquer : Schéma Régional d'Aménagement.

Le *Guide de sylviculture du Pin blanc* est applicable aux peuplements de la forêt communale.

2-5-2-B. Coupes

Programme de coupes

Rappel des objectifs de l'éclaircie :

- profiter aux codominants en leur donnant plus d'espace vital ;
- réduire les problèmes sanitaires : élimination des dominés et des surcimés ;
- doser le mélange d'essences ;
- homogénéiser la qualité des produits offerts par le peuplement.

TABLEAU DES COUPES D'AMELIORATION (ou éclaircies)

Date	Parcelle	Unité de gestion UG	Surface Parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Groupe	Type de coupe	Structure	Composition du peuplement	VPR/ha m3/ha	Volume coupe m3	Recommandations
2012	20	20a	35,07	2.35	AME	Eclaircie	Futaie régulière	Pin d'Alep	30	70	
2014	21	21a-21c-	44,60	5.8	AME				30	175	
2016	19	19d	92.2	5.9	REG	Ensemencement			70	415	
2018	22	22a	48,10	7.44	AME	Eclaircie			30	225	
2020	7	7a	49,61	16.76	AME				30	385	
2022	8	8a	37,87	15.61	AME				30	470	

2024	11	11c	42,2	10.7	AME				30	320	
2025	12	12c	36,85	8.6	AME				30	260	

Volume présumé récoltable

Groupe ou type de coupe	Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)	
	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Amélioration	127	1 905
Régénération	28	415
Taillis	0	0
Total	155	2 320

Mode de suivi de la récolte

Le suivi sera réalisé sur la base du volume commercial récolté.

2-5-2-C. Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Codes	Priorité (1ou 2)	Description de l'action	Longueur (km)	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif (€ HT)	Investissement Fonctionnement
Entretien courant du réseau						
DES1	en continu	Entretien du réseau de piste (revers d'eau, enlèvement des pierres et ornières, reprofilage)	27,8	L'entretien des pistes permet le maintien du bon niveau d'exploitabilité du massif et répond aux exigences de circulation des véhicules de DFCI.	1 000 €/km soit 27 800 €	Fonctionnement
Coût total DESSERTÉ (€/an)					27 800	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)					1850	

La maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés sur les pistes de DFCI est de la compétence du Conseil Général. La commune assure l'entretien des voies d'accès aux pistes de DFCI et des autres voies ouvertes ou non à la circulation publique.

2-5-2-D. Travaux sylvicoles

Libellé des travaux sylvicoles	Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	Investissement Fonctionnement
Dépressage	Parcelles 21 21a	3,1	Densité à atteindre : 800 tiges/ha à 2.5 m de hauteur dominante. Le dépressage sera réalisé en plein.	2 500	7 750	Investissement
Dégagement Elagage	Parcelles 9, 16, 17, 19 9a-16a-17a- 19a-	22,5		1 500	33 750	Fonctionnement
Plantation d'essences feuillues	Parcelles diverses	3000	seront utilisés de plants de Chêne vert et d'Erable de Montpellier, de Chêne pubescent, d'Erable, de Frêne à fleurs particulièrement adapté en sous étage de la pinède de pin d'alep. Il sera employé des plants en godets de 400 cm ³ de type 1-0 ou 1+1 et de hautes tiges. On privilégiera les provenances locales. La densité de plantation sera de 2500 tiges/ha. Le travail du sol se fera en potet.	10	30 000	Investissement
Arrosage des plantations	Parcelles diverses	3000	Pendant les trois années suivant la plantation.	500/an	1 500	Investissement
Travail du sol permettant l'installation de la régénération de Pin d'Alep	Parcelles 14, 15, 21 14a,15a,15c, 21d	21,6	le terrain fera l'objet d'un crochetage en plein soit : après la coupe d'ensemencement et le broyage des rémanents, après le broyage des rémanents sur parterre des coupes d'ensemencement 2005.	1 500	32 400	Investissement
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					105 400	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€ /an)					7 025	

2-5-3. Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2-5-3-A. Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	(ha)
Ilots de vieillissement.	Parcelles 1, 19, 20, 22. Les peuplements seront conservés en l'état pendant deux durées d'aménagement (sauf coupes sanitaires éventuelles dans les résineux - périmètre de captages).	19.5
	Ripsisylve de la Touloubre – P 22.	1.6
Maintien de milieux ouverts.	Entretenir les BDS, les autres milieux ouverts naturels seront laissés en évolution naturelle.	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...).	Maintien d'arbres en bouquets lors des coupes. Conservation des gros pins isolés lors des coupes d'amélioration.	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces.	Conservation des gros pins isolés lors des coupes d'amélioration.	
Privilégier la régénération naturelle des essences adaptées.	La régénération du Pin d'Alep se fera sous forme de régénération naturelle.	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis).	En dehors des chemins et sites d'accueil.	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital.	Limiter les interventions entre début mars et fin juin à proximité des falaises.	

2-5-3-B. Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable.

Aucun programme d'actions n'est défini que ce soit en faveur du maintien d'une espèce ou d'un habitat en l'absence de connaissance de leur présence. La protection des milieux et des espèces remarquables connus se fait lors de la mise en œuvre des coupes et des travaux à travers l'application de mesures de gestion particulières telles que détaillées aux paragraphes précédents.

2-5-4. Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2-5-4-A. Accueil et paysage

Un partenariat avec la Région et le Conseil Général sera recherché pour le financement des projets d'accueil du public, en particulier en périphérie d'agglomération.

Priorité	Description de l'action	Localisation	Quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	Investissement Fonctionnement
Accueil du public						
1	Entretien des sentiers qui traversent la forêt, hors desserte forestière (voir § 2-5-2-C)	Toute la forêt	8,4 km	Le soin de baliser les sentiers est laissé au Conseil Général au travers de l'application du PDIPR	600 €/km soit 5 100€	Fonctionnement
2	Installation de panneaux indiquant la forêt communale, en bordure de route		4 unités		2 000	Investissement
2	Pose de panneaux rappelant la réglementation de l'accès aux massifs forestiers en période estivale		4 unités	Ces panneaux seront implantés aux principaux points d'accès du massif	2 000 €/U soit 8 000 €	Investissement
Coût total ACCUEIL-PAYSAGE (€)					15 100 €	
Coût moyen annuel ACCUEIL-PAYSAGE (€/an)					1 005 €	

Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières.

Les actions en faveur du paysage sont essentiellement transversales :

- implantation des traînes de débardage adaptées et le moins visible possible lors des coupes et travaux,
- maintien d'arbres en bouquets,
- traitements des rémanents pour limiter leur visibilité (étalement sur le parterre de la coupe de tronçon de moins d'un mètre),
- formes des coupes et traitement des lisières pour limiter leur impact visuel.

En bordure de coupes, des arbres et bosquets seront conservés, avec une densité progressivement plus forte. L'objectif est d'obtenir une lisière progressive jusqu'aux parcelles voisines densément boisées. La largeur de ces bandes sera comprise entre 10 et 30 m selon la sensibilité des sites (pentes exposées au regard en particulier).

Les bandes débroussaillées de sécurité les plus visibles, auront une largeur variable pour limiter l'effet de tranchée. Leurs limites pourront s'appuyer sur des éléments naturels tels qu'une rupture de pente, une bande rocheuse... Dans les parties plus larges, des bosquets pourront être conservés.

Documents techniques de référence.

Guide d'accompagnement paysager des actions forestières établi en 2004 pour l'Agence Interdépartementale Bouches-du-Rhône – Vaucluse de l'ONF.

2-5-4-B. Ressource en eau potable

La forêt communale de Lambesc est concernée, parcelles 19-20 par le périmètre rapproché de captage des Sources d'Adane. Les peuplements concernés sont classés en îlots de vieillissement (ILV).

Les parcelles 17-18 sont incluses dans le périmètre en cours de définition en 2011 du captage de Lambesc.

2-5-4-C. Chasse – pêche

Etat des lieux

Les espèces présentes et chassées sont les suivantes : Sanglier, lièvre, grives, bécasses, perdreaux. Aucun déséquilibre faune-flore n'a été observé.

Les cultures cynégétiques recensées représentent 9 tènements d'une surface cumulée de 1,5 ha.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Chasse devant soi	Sanglier : quelques bêtes	Le niveau de la population est bas.	A titre gratuit
	Lapin, Perdrix, Faisan	Ces populations sont issues, pour une bonne part, de lâchers.	
Chasse au poste	Grives : prélèvement inconnu		

Programme d'actions chasse - pêche

Priorité	Description de l'action	Localisation	Quantité	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	Investissement Fonctionnement
Equipements						
2	Amélioration des cultures à gibier au moyen d'un travail du sol adapté	Toute la forêt sauf	1.5 ha	Le passage d'un broyeur à cailloux sera sans doute nécessaire dans certains cas.	2 500 €/ha soit 3 750 €	Investissement
2	Enrichissement des cultures à gibier par des plantations d'arbustes à baie (Viorne tin, Eglantier, Arbousier, etc.)		9 U	Ces plantations se feront sous forme de haies ou de bouquets.	600 €/U soit 5 400 €	Investissement
Coût total CHASSE (€)					9 150 €	
Coût moyen annuel CHASSE (€/an)					610 €	

Les travaux proposés pourraient être réalisés à frais partagés entre la commune et la société de chasse, la première finançant le travail du sol et la seconde prenant à sa charge les travaux de plantation. Il s'agit là d'une proposition à étudier lors de la mise en œuvre du programme de travaux.

2-5-4-D. Pastoralisme

La commune est favorable au développement du sylvopastoralisme en forêt avec un cahier des charges défini par le CERPAM et validé par l'ONF. dans l'optique de limiter la repousse le long des BDS et de favoriser une activité agricole locale.

2-5-4-E. Affouage

L'affouage n'est pas pratiqué en forêt communale.

2-5-4-F. Richesses culturelles

Etat des lieux

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Oppidum du Coulet de Vire	Site fortifié occupé de l'âge du bronze à l'âge du fer	Parcelle 14	Ce secteur sera exclu formellement des travaux de crochetage prévus sur le reste de la parcelle.
Tumulus	Age du Bronze	Parcelle 8	Ce secteur sera exclu formellement de l' exploitation (AME) prévue sur le reste de la parcelle en 2022.

2-5-5. Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

2-5-5-A. Actions relevant de la sylviculture et du génie biologique

Aucune action spécifique n'est prévue, la forêt participe à la protection des sols contre l'érosion.

Après incendie de forêt , le fascinage des versants pentus sera prioritairement réalisé pour limiter au maximum l' érosion des sols mis à nu.

2-5-6. Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2-5-6-A. Incendies de forêts

Contraintes réglementaires

La forêt est soumise à l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers durant la période estivale.

Etat des lieux

Pistes DFCI	(Etat 2006-SDIS 13)					
MASSIF	TYPE	NOM_	CATEGORIE	GABARIT_ largeur	BANDE_DE_ Roulement	Total (m)
CHAINE DES COTES-TREVARESSE	accès	CC 103	0	0		464
				0		367
	principale	CC 110	1	4	Bon	1056
		CC 100	2	4	Mauvais	245
		CC 100	3	2	Passable	1510
	secondaire	CC 205	0	2	Passable	3125
		CC 207		2	Passable	769
		CC 208	1	4	Bon	1489
		CC 200	2	2	Passable	383
		CC 216	3	2	Passable	2455
Somme CHAINE DES COTES-TREVARESSE					11863	
LES ROQUES	accès	RO 110 a	0	0		20
				0		380
	principale	RO 110	1	4	Bon	529
		RO 112		4	Passable	363
		RO 113		4	Passable	336
		RO 108	2	4	Passable	32
		RO 107	3	2	Passable	11
	secondaire	RO 217	2	2	Passable	44
		RO 221		2	Passable	516
RO 211	3	2	Mauvais	238		
Somme LES ROQUES					2468	
Total					14331	

Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies.

L'entretien des BDS incombe aux forestiers-sapeurs du département des Bouches-du-Rhône, pour ce qui concerne les pistes principales. Le cas échéant, les Syndicats de PIDAF peuvent se substituer au Conseil Général pour effectuer l'entretien des BDS, en particulier celles de deuxième catégorie. Les citernes font également l'objet d'un débroussaillage régulier sur 50 mètres selon les mêmes dispositions. Au total, ce sont 37 ha (14,9 km de pistes) qui sont à entretenir. Ces dépenses extérieures au budget communal n'apparaissent donc pas dans le bilan financier de la forêt communale.

Documents techniques de référence

Pour la gestion des équipements de DFCI, on se reportera aux plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie PIDAF et PDPFCI.

Arrêtés préfectoraux relatifs aux débroussailllements.

2-5-6-B. Tassement des sols

Les sols sont très caillouteux et donc peu sensibles au tassement.

2-5-6-C. Crises sanitaires

Aucun problème sanitaire n'est à signaler. Seule la présence de chenilles processionnaires dans les zones périphériques du massif -en particulier dans parcelles periurbaines 17 ,18 et 20 ou la commune souhaite mettre en place des équipements sécurisés d'accueil du public -fait problème, pas tant du point de vue de la préservation des peuplements que de celui de la protection des habitants .

Un diagnostic préventif sera réalisé chaque année par l'ONF .

2-5-7. Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2-5-7-A. Certification PEFC

La forêt communale n'est pas certifiée actuellement.: la demande de certification aura lieu en 2011.

2-5-8. Compatibilité avec Natura 2000

Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000-ZPS		non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB		La compatibilité avec le DOCOB devra être étudiée dès que celui-ci sera établi.

SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES

Cet aménagement a été étudié par M. Marc DOMINGUEZ ET M. Gilles DUMAS, Chef de Triage de Lambesc

avec la participation de :

M. Jacques BUCKI, Maire de la Commune de Lambesc et son équipe municipale

M. Gil LEMAIRE, Cartographe de l'O.N.F.

	Nom, fonction	Date	Signature
Document rédigé par Vérfié et présenté par	M. Marc DOMINGUEZ IDAE Responsable des aménagements de l'Agence Bouches-du-Rhône – Vaucluse	21/12/2010	
Proposé par	M. Hervé LLAMAS Directeur de l'Agence Bouches-du-Rhône – Vaucluse	15/12/2011	
Transmis par	Le Directeur Territorial Méditerranée, Pour le Directeur Territorial et par délégation, Le Directeur Forêt, Alain CASTAN	30/12/2011	

	Date	Avis donné le	Par
Consultation de la DDTM	11/05/2011	16/05/2011	